

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2024

ASSOCIATION APRÈSFREESCALE



26 NOVEMBRE 2024

# VOTE INFORMATIQUE

- Les décisions du vote de l'assemblée générale sont depuis l'année dernière prises à la majorité simple, c'est à dire la moitié des votes exprimés plus une voix.
- Vous avez été 286 adhérents à prendre part au vote.
- Il y 114 adhérents qui ne remplissent pas leur devoir d'adhérent.

Votre Nom & Prénom (dans cet ordre merci)	Horodateur	Bilan moral	Bilan financier	Modifier le Titre 2, article 5 de nos statuts. Passer l'effectif de 400 à 500 adhérents.	Montant de la cotisation inchangé. (15,00€)	Avez vous des souhaits pour 2025. (Activité, formation, autres ...)	Formulez vos souhaits pour 2025.	Démission du bureau et appel à candidatures.	Proposition d'une activité marche / rando autour de Cugnaux, Frouzins, Seysse,
	Pour =	277	278	207	260		Intéressé =	7	50
	Contre =	0	0	11	10		Pas intéressé =	279	157
	Sans opinion =	9	8	68	16		Pas concerné =		79
		286	286	286	286				286

**Nous obtenons le quorum sur tous les sujets sur lesquels vous vous êtes exprimés. !**

Merci à tous ceux qui ont participé à cette consultation.

Le dépouillement a été effectué le vendredi 22 novembre en présence de quatre personnes adhérentes mais qui n'appartiennent pas au bureau, comme le veut la loi de 1901.



# BILAN MORAL ANNÉE 2024

## Présentation du bureau:

### \* Les membres:

Bouvet Danièle, Calmet Martine, Dubosc Yvette, Fayret Fabienne, Ortholan Gilbert, Perez Gérard, Sénégas Bernadette, Soucasse Geneviève, Talbot Maggy.

\***Membres actifs:** Myriam et Robert Agrain.



## Les activités du bureau:

- ◆ Nous avons eu cette année 403 adhésions. Plus de 83 % des adhésions ont été faites par l'envoi de courrier postal, et les autres lors des 3 permanences dans la salle Dubly à Cugnaux.
- ◆ Le bureau s'est réuni 5 fois dans l'année pour préparer et organiser les rencontres avec les adhérents, la mutuelle et pour le fonctionnement de l'association.
- ◆ Gestion du site internet de l'association, utilisé pour le secrétariat et pour la comptabilité, il sert aussi de moyen de communication avec sa lettre d'information mensuelle. Tous les renseignements et documents utiles sont à la disposition permanente des adhérents.
- ◆ Suivi journalier de la messagerie.
- ◆ Le bureau après concertation a fourni une aide financière à notre ancien collègue qui est devenu boulanger, pour qu'il puisse déménager son four dans un nouveau local et continuer son activité.

## **FORMATIONS**

- ◆ Au mois de février nous avons organisé 2 sessions de remise à niveau du code de la route. Vous avez été 70 adhérents à répondre que ce stage vous intéressait mais seulement 23 d'entre vous ont participé.
- ◆ Au mois de mars 10 adhérents ont suivi à l'UFOLEP la formation sur les gestes de premiers secours. Formation avec diplôme de secouriste.
- ◆ Au mois de mai une réunion a été organisée sur la transmission du patrimoine, 10 personnes ont participé la jauge de la salle n'en permettant pas plus.
- ◆ Au mois d'avril formation dans la salle Cassin aux gestes de premiers secours, (sans diplôme). Vous avez été 67 adhérents à répondre que ce stage vous intéressait mais seulement 17 d'entre vous ont participé.

## RÉSULTAT DU VOTE POUR LE BILAN MORAL

Pour	<b>277</b>
Contre	<b>0</b>
Sans opinion	<b>9</b>
Annulé	<b>0</b>

☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒

Mme SENEGAS Bernadette  
TRESORIERE DE L'ASSOCIATION APRESFREESCALE

## Rapport financier de l'Association année 2024

### BILAN FINANCIER 2024

DEPENSES		RECETTES	
DON(PAIN LEVE)	400	ADHESIONS	6045
FONCTIONNEMENT COMMISSIONS (SORTIE OENO AUTO FINANCEE PAR PARTICIPANTS )	4487,41	PRESTATIONS SERVICES	3690
FRAIS DE BOUCHE	831,43	DONS	133
DEPLACEMENT	69,5		
PRESTATAIRE (CODE ET SECOURISME)	270		
FRAIS POSTAUX ET BANCAIRES	41,89		
FOURNITURES( CLES)	63,6		
<b>TOTAL</b>	<b>6163,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9868</b>

EXCEDENT 3704,17

Fait à CUGNAUX, le 5 novembre 2024

La trésorière, SENEGAS Bernadette

## RÉSULTAT DU VOTE POUR LE BILAN FINANCIER

Pour	<b>278</b>
Contre	<b>0</b>
Sans opinion	<b>8</b>
Annulé	<b>0</b>

### Les activités des Commissions :

- ◆ La commission mutuelle a permis cette année à plus de 400 adultes et 5 enfants de profiter du contrat de groupe à tarif préférentiel.
- ◆ La commission Cafébricol avec ses 3 ateliers.
  - \* Cinq bénévoles réguliers se sont réunis 8 fois cette année pour dépanner des appareils ménagers de toutes sortes, de la hifi etc.
  - \* L'atelier Réparcycle a été actif quand il y a eu de la demande de la part des adhérents.
  - \* L'atelier Couture a fonctionné tous les lundis après midi mais l'activité a cessé au cours du second trimestre.
- ◆ La commission Œnologie qui a commencé son activité cette année a tenu dans la salle Dubly une rencontre.
  - \* Un week-end découverte a été organisé au mois de juin dans les Corbières.
- ◆ La commission Peinture & Dessin a fonctionné toute l'année et son activité s'est tenue tous les mardis après-midi quand la salle était disponible.

☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒

### QUESTION :

**Modifier le Titre 2, article 5 de nos statuts.  
Passer l'effectif de 400 à 500 adhérents.**

### **POURQUOI ?**

C'est une décision pleine de conséquences pour le bureau vu que nous allons avoir encore plus de travail, mais c'est pour le bien des adhérents en une certaine circonstance.

## POURQUOI ?

Lors de l'assemblée générale 2023 nous vous avons soumis à un sondage. Nous vous avons demandé de vous exprimer sur le fait de mettre la carte d'adhérent obligatoire pour les conjoints qui sont mutualistes.

Vos réponses étaient :

***Oui : 162 - Non : 27 - Sans opinion : 106.***

A ce jour il y a plus de 60 couples qui sont mutualistes mais avec une seule carte d'adhérent à l'association APFSL.

Nous avons décidé après débat de ne pas mettre la carte obligatoire et de responsabiliser les adhérents concernés.

### Voilà pourquoi !

- 1 Le titulaire du contrat a obligatoirement travaillé dans une des entreprises concernées par notre association. Si la conjointe ou le conjoint n'a pas travaillé dans une de ces entreprises, le conjoint ou la conjointe perdra son droit au contrat collectif si le titulaire du contrat décède et ne pourra plus y souscrire.
- 2 Si la conjointe ou le conjoint a travaillé dans une des entreprises concernées, il perdra son droit au contrat collectif, mais pourra l'année suivante prendre sa carte d'adhérent (e) et un an après il pourra à nouveau être éligible pour redevenir mutualiste.
- 3 Toute personne n'ayant pas sa carte d'adhérent (e) ne pourra pas profiter des avantages liés à la carte.  
Exemple: Participation au prix du repas ou autres ....

Ce sera la dernière fois que nous évoquerons ce sujet, à chacun maintenant de prendre ses responsabilités.

**RÉSULTAT DU VOTE A LA QUESTION**

Pour	<b>207</b>
Contre	<b>11</b>
Sans opinion	<b>68</b>
Annulé	<b>0</b>

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

**QUESTION :**

**Montant de la cotisation inchangé. (15,00€)**

**RÉSULTAT DU VOTE A LA QUESTION**

Pour	<b>260</b>
Contre	<b>10</b>
Sans opinion	<b>16</b>
Annulé	<b>0</b>

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

QUESTION :

**Démission du bureau et appel à candidatures.**

RÉSULTAT DU VOTE A LA QUESTION

Je suis intéressé(e)	<b>8</b>
Je ne suis pas intéressé(e)	<b>279</b>

Bouvet Danielle, Calmet Martine, Dubosc Yvette,  
Fayret Fabienne, Perez Gérard, Sénégas  
Bernadette, Soucasse Geneviève, Talbot Magguy.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

QUESTION :

**Avez vous des souhaits pour 2025.**

**(Activité, formation, autres etc ...)**

RÉSULTAT DU VOTE A LA QUESTION

Gagner à l'Euromillion ;-)

Participer aux 3 formations proposées l'année 2024.

Réunion transmission de patrimoine

Les activités sont trop loin . Problème d'enbouteillage

Présenter le groupe Facebook Motorola Onsemi Freescale Toulouse qui tient informé ses 232 membres des

Une très bonne santé à tous.....

Je souhaite que l'association continue

une légère augmentation de la cotisation ne m'aurait pas dérangée

Un souhait : qu'on arrive à trouver une salle adéquate pour la continuation du Café Bricol. Félicitations à Yvette.

Je serai intéressé pour participer a une commission mais je suis trop loin de Cugnaux .Voilou

Courant 2025, nous allons changer de département.Mr et MME ne peuvent pas s'investir

Cotisation 10 euros

Sorties au restaurant, ou sortie pour la journée visite d'un musée, carnaval dans une ville proche, fête de la pomme, de l'ail. Faut il trouver des bénévoles pour organiser .déplacement en covoiturage.

Formation aux gestes de premiers secours

Que l'association fonctionne toujours aussi bien

Je souhaite que l'activité de l'association continue et remercie les bénévoles qui font fonctionner l'association.

Refaire un repas convivial comme les années précédente ☐

Atelier pour travailler la mémoire

Des remboursements plus adaptés à nos besoins en tant que seniors

Mon état physique m'empêche de participer à certaines activités

continuez ! bonne chance

Que chaque membre de l'association fasse partie prenante du bureau.

Visite à la journée le week-end.

Merci à tous les bénévoles pour le travail formidable que vous faites



## PROPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRE POUR 2025

### QUESTION :

- Proposition d'une activité marche / rando autour de Cugnaux, Frouzins, Seysses, Muret etc .

### RÉSULTAT DU VOTE A LA QUESTION

Je suis intéressé (e)	<b>50</b>
Je ne suis pas intéressé (e)	<b>157</b>
Je ne suis pas concerné (e)	<b>79</b>



# ADHÉSIONS 2025

## DATES DES PERMANENCES

### SALLE JEAN-LOUIS BERLIER

1 **Vendredi 13 décembre 2024 de 9h30 à 12h00.**

2 **Vendredi 17 janvier 2025 de 9h30 à 12h00.**

3 **Mardi 28 janvier 2025 de 14h30 à 17h00.**

### Règlement intérieur 2025

- Chaque année le bulletin d'adhésion doit être rempli entièrement, et de manière lisible.
- Si le renouvellement d'adhésion est envoyé par courrier postal, il doit **impérativement** être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de "**Association Apres-freescale**" d'un montant de 15,00€ correspondant au montant d'une adhésion ou 30,00€ pour deux adhésions et obligatoirement d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent pour le retour de la ou des cartes d'adhérents. (Couples) Si ces consignes ne sont pas respectées, l'adhésion ne sera pas réalisée et le contenu reçu sera renvoyé à son expéditeur.
- Tout nouvel adhérent doit obligatoirement venir lors d'une permanence pour faire sa première adhésion, muni d'une preuve de son emploi dans une des entreprise concernée par notre association.
- La période d'adhésion est chaque fois bien précisée sur les mails ou sur le site de l'association, si le courrier arrive après la date de clôture, l'adhésion ne sera pas prise en compte et l'adhérent perdra ses droits s' il profite du contrat mutuelle, il devra attendre un an supplémentaire pour être à nouveau adhérent de l'association et encore un an de plus pour profiter à nouveau du contrat collectif de la mutuelle.



## PERSPECTIVES 2025

- ❖ Commission Cafébricol.
- ❖ Commission Oenologie.
- ❖ Commission Peinture.
- ❖ Commission Mutuelle.

➤ Prévion d'une journée rencontre avec repas ?



**Séance questions / réponses ...**

**MERCI**

**POUR VOTRE**

**ATTENTION & VOTRE**

**PRÉSENCE**